

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DES TROIS PIGEONS - CONTRIBUTION		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 2 Procurations : 6	Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0	2-7

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Jean-Luc LUPIERI à Michel RAULET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Audrey ABADIE à Alain DAL PONTE - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN à Jean GUICHOU.

Absents excusés : Maryline DOUSSAT-VITAL - Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'éclairage public de l'aménagement de la place des Trois Pigeons ont été approuvés lors de la séance du conseil du 21 octobre 2021.

Ces travaux relèvent du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09), auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 33 300 € et devait être financé en totalité par contribution de la commune imputable en section d'investissement sur le budget au chapitre 2041582.

Les travaux sont à ce jour terminés. Les travaux s'élèvent à 27 478,36 €.

Conformément au nouveau règlement financier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (article 1.2.2 et article 2.1), ce financement sera assuré par :

- le versement d'un fonds de concours (75%) au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège imputé au chapitre 204 (compte 2041582) du budget communal pour un montant de 20 608,77 €,
- le versement d'une contribution (25 %) au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57) ou 65548 (M14) en section de fonctionnement du budget communal, pour un montant de 6 869,59 €.

Le conseil municipal.

Après avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte du plan de financement de ces travaux proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège.

Article 2 : Approuve le versement d'un fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) d'un montant de 20 608,77 €.

Article 3 : Approuve le versement d'une contribution au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège d'un montant de 6 869,59 €.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'hôtel de ville, le quinze novembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 29 novembre 2023
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
0039-2103002250-20231114-23 188876 DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023